



Avis de classement suite violences avec ITT supérieure à 8 jours.

Par **carnaby**, le **26/06/2013** à **16:10**

Bonjour,
Mon épouse et moi-même avons été agressés par 4 personnes, ils ont été interpellés et gardés à vue durant 48 heures...
Mon épouse a été jetée au sol, elle est tjrs choquée et a perdu 7 kilos (top, pour l'été, je sais^^).
J'ai 2 côtes cassées, 3 vertèbres dorsales déplacées, un hématome au lobe temporal... depuis un moi je ne sais plus ce que dormir (4 heures maxi) couché veut dire, j'ai perdu 5 kilos et j'ai toujours mal à la tête...
Ils ont reconnu lors de la confrontation avoir mis des coups de pieds et de poings, vouloir rembourser les frais (lunettes, montres, vêtements déchirés, frais d'hospitalisation, etc...) et 2 d'entre eux se sont excuser de nous avoir agressé!!!
Les policiers présents ce jour là n'ont pas compris le fait qu'ils ne soient pas déférés!? (lundi de pentecôte)
Il y a 2 jours j'ai reçu un avis de classement, motif: "la personne qui a commis l'infraction n'a pas été identifiée."
Je ne comprend du tout cette décision!!!
Pouvez-vous m'aider, car nous voudrions faire appel de cette décision.
Merci de votre retour, cordialement.